

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2012

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 novembre 2012 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 02/11/2012.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), BUGOT, BURDAIRON, GUIROLAN
JOUVE, (adjoints), ALLARD, HOMOLA, LABBADI (arrivée à 20h50),
MACCAFERRI, RICO, ROPRAZ

Etait excusés : Mme LANZA (procuration à Mme Jouve)
M. ALLENBACH
M. ROSA

Etaient absents : Mme VUAILLET-AOUKILI
M. RENAUD
M. MOINE
M. ZIEGLER

Assistait à la séance : Mme PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : M. ALLARD

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu du Conseil du 02/10/2012

2) Délibérations :

- 2.1 Ecole : avenants
- 2.2 Boulangerie : bail commercial
- 2.3 Centre sportif : avenant au compromis de vente
- 2.4 Comité des fêtes : subvention pour l'organisation du téléthon
- 2.5 Ecole : contrat APAVE (mission SPS)

3) Divers

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 2 octobre 2012 du Conseil Municipal

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1°) Ecole : avenants

Dans le cadre de l'aménagement de l'étage de l'école, Monsieur le Maire propose au Conseil la validation de 2 avenants concernant les éléments suivants :

La société KONE pour remplacer les portes et façades palières peintes par de l'inox brossé satiné ainsi que la pose d'anneaux de manutention sur la dalle haute pour l'installation : 1 495.00 € TTC

L'entreprise Ninet Gavin pour l'habillage périphérique des portes et des fenêtres et l'ajout d'une trappe de visite coupe-feu : 2 476.32 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants précisés ci-avant

2°) Boulangerie : bail commercial

Arrivée de Monsieur LABBADI, conseiller municipal

La procédure judiciaire concernant la reprise de la boulangerie de Sergy étant terminée Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le bail commercial avec la société Carillat pour un loyer mensuel de 1 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Carillat possède 4 boulangeries, une à Gex, une à Collonges, une à Prévessin-Moëns, une à Thoiry et Sergy sera la 5^{ème}. L'ouverture de la boulangerie de Sergy est prévue le 1^{er} décembre prochain.

Madame Jouve tient à signaler que la reprise de la boulangerie a été décidée non pas par la commune mais par le Tribunal de Commerce dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de Monsieur Duchamp.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec la société Carillat en précisant que le montant du loyer mensuel sera de 1 000 €

3°) Centre sportif : avenant au compromis de vente

Monsieur le Maire rappelle que le compromis de vente entre la commune de Sergy et la société Loc'Invest a été signé le 04/01/2012. Ce compromis précisait que la date limite pour signer l'acte définitif de vente était fixée au 31/10/2012. Cette date ayant été dépassée, il est nécessaire d'établir un avenant dont la date limite sera fixée au 31/12/2012 ; cela afin de confirmer l'engagement des deux co-contractants. Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et une voix contre (Lise BUGOT) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant précisé ci-avant

Madame BUGOT, 1^{ère} Adjointe aux finances, tient à expliquer son vote en précisant qu'il n'existe aucune certitude à ce jour quant à la possibilité pour les communes de Chevry et Crozet de « racheter » en co-indivision le centre sportif ex swiss air. Elle estime que dans le cas où cela soit impossible, cette acquisition, à la seule charge de la commune de Sergy, représenterait une dépense trop importante.

4°) Comité des fêtes : subvention pour l'organisation du téléthon

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

5°) Ecole : contrat APAVE (mission SPS)

Monsieur le Maire précise l'obligation de contracter avec un bureau de contrôle pour une mission de coordination « sécurité protection de la santé ». Il propose le bureau d'étude APAVE pour un montant total de 4 252.50 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat APAVE tel que précisé ci-avant

III – DIVERS

Monsieur Burdairon, adjoint aux travaux, précise que les travaux concernant l'étage de l'école avancent normalement. Une réunion sera organisée avant Noël avec Monsieur Coppin et l'architecte concernant les « finitions » : peintures, placards...

Une réunion s'est tenue le 9 octobre concernant l'aménagement et la sécurisation de l'avenue du Jura, ce qui nécessite de gros travaux d'eaux pluviales. La solution la moins coûteuse serait de transférer le réseau d'eau pluviale derrière l'avenue (en continuité du Fion). Le bureau NICOT est chargé de réaliser l'étude qui permettra de savoir si cela est possible techniquement.

Madame Bugot informe qu'elle a participé avec Madame Jouve à une réunion au lycée de Ferney-Voltaire, concernant les cours « bi-nationaux » prodigués à des élèves de primaire. Le lycée demande aux communes une participation de 32 € par élève participant. Elle précise que les cours sont payés par les parents, cette participation serait relative aux seuls frais de gestion des locaux utilisés de façon exclusive pour ces cours. Lors de cette réunion les avis étaient partagés et Madame Jouve précise qu'elle ne juge pas cette demande justifiée.

Monsieur Burdairon informe que le conseil d'école du 25 octobre s'est bien déroulé. Il y a à ce jour 250 élèves et 9 classes : 3 en maternelle et 6 en primaire. Une réunion de travail sera prochainement organisée entre la mairie, M. Coppin et le Sou des écoles concernant le financement des projets de l'année 2012/2013.

Monsieur Maccaferri informe qu'il s'est rendu à la commission « Gestion des déchets » de la CCPG. Il confirme que la Redevance Incitative sur les Ordures Ménagères sera appliquée à compter de 2014. Les années 2012 et 2013 restent des « années de mise en route » ou de test. Les camions d'enlèvement ont été équipés de puces informatiques ainsi que les poubelles. Un premier comptage aura lieu en décembre prochain. En 2013 les habitants recevront une simulation de facture. Ce ne sera donc pas une facture « à payer » (en 2013 la taxe s'appliquera encore) mais l'objectif est pédagogique et permettra de donner une idée aux usagers de leur facture en 2014 selon la gestion que les usagers font de leurs déchets. Il est donc rappelé que le tri sélectif est fortement recommandé pour alléger ce montant.

Madame Jouve rappelle que le Téléthon se déroulera le 8 décembre et le repas de fin d'année le 14 décembre. Elle souligne également la date de la fête de la Saint-Nicolas : le 1^{er} décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Prochaine séance du Conseil : le mardi 4 décembre 2012
--